

ON S'ABONNE :

au Bureau du Journal, à la Croix-Rousse, à l'imprimerie, Grande-Place ; — chez M. J. LOUISON, rue Sully ; à Lyon, chez NOURTIER, libraire, rue de la Préfecture, n. 6 ; — à l'Office de publicité, rue Saint-Côme, 8, où l'on reçoit des annonces.

L'ECHO

DE LA FABRIQUE,

DE 1841.

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, THÉÂTRES, NOUVELLES, VARIÉTÉS. — ANNONCES DIVERSES.

VIVRE EN TRAVAILLANT.

L'ECHO DE LA FABRIQUE DE 1841 paraît deux fois par mois.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Un an, 6 fr. — 3 mois, 3 fr. — trois mois, 1 fr. 50 c., payables d'avance.

Prix des annonces, 15 c. la ligne.

On rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires seront déposés au Bureau.



La mesure que nous avons proposée de paraître trois fois par mois, ayant été universellement approuvée par tous ceux que nous avons consultés, L'ECHO DE LA FABRIQUE paraîtra les 15, 25 juin, 5 juillet prochains, et ainsi de suite. Nous engageons de rechef les abonnés qui auraient quelques objections à faire, à les présenter de suite. J. LOUISON.

Sur la distribution de 500 Livrets de la Caisse d'Épargne, et sur le Discours de M. Brosset, président de la Chambre de commerce de Lyon.

La Chambre de commerce de Lyon, a distribué, le 1^{er} de ce mois, les 500 livrets de la Caisse d'épargne qu'elle avait votés au mois de septembre dernier, et dont la délivrance devait avoir lieu lors de l'ouverture de l'année scolaire, délivrance retardée nous ne savons pourquoi, et qui, puisqu'elle l'était, aurait dû, ce nous semble, coïncider avec une fête nationale pour inculquer de bonne heure dans de jeunes esprits l'amour de la patrie et de la liberté.

Voici quelques extraits du discours prononcé, à cette occasion, par M. Brosset, président de la Chambre de commerce.

« Chers enfants : La Chambre de commerce de Lyon, dont j'ai l'honneur d'être aujourd'hui l'organe, est bien heureuse d'avoir l'occasion d'exprimer devant vous les sentiments du profond et vif intérêt dont elle est animée pour les classes laborieuses de notre cité, en général et en particulier pour celles que la fortune favorise le moins.

Ces sentiments sont ceux du commerce de Lyon tout entier.

Les fonds affectés à cette distribution proviennent de l'excédent des recettes de la condition des soies : c'est-à-dire, d'une contribution qu'on peut appeler volontaire, payée par la principale industrie de notre ville, celle de la soie.

Déjà le produit de cette contribution a reçu une destination semblable à celle qui est donnée aujourd'hui, et il a toujours été employé à encourager les inventions ou perfectionnements utiles à la fabrique d'étoffes de soie, à subvenir à une portion des frais de la Caisse d'épargne, et au soulagement des malheureux dans des temps de détresse.

Cinq cents livrets de cinquante francs chacun vont vous être distribués ; il ne suffirait pas d'un sentiment de reconnaissance de votre part pour répondre à nos intentions. Nous ne voulons pas seulement en vous faisant ce don, récompenser votre application et docilité envers vos maîtres, nous avons surtout en vue de vous inspirer le goût de l'épargne.

L'épargne, lorsqu'elle est possible, est la meilleure garantie contre la misère ; elle procure même l'aisance ; elle préserve du vice ; elle rend plus facile la pratique des vertus que la religion enseigne.

Si vous faites fructifier le don qui vous est fait, en y joignant vos épargnes, vous vous rendrez utiles à vous-même en vous assurant des ressources pour les mauvais jours ; vous serez utiles à vos frères et à vos jeunes sœurs en disposant la Chambre de commerce à renouveler ce don en leur faveur ; vous donnerez à vos maîtres et à vos maîtresses une satisfaction qui sera pour eux une douce récompense de leur zèle et de leur dévouement ; vous encouragerez tous les hommes généreux qui s'occupent avec une louable sollicitude de l'amélioration des classes laborieuses ; le succès des caisses d'épargne a déjà été pour eux un puissant encouragement ; aujourd'hui ils cherchent à compléter le bienfait de cette institution, en créant une caisse de retraite sous la direction et le patronage du gouvernement. Au moyen de faibles versements annuels, elle assurerait une pension aux ouvriers devenus incapables de travail par l'effet de l'âge ou de la maladie.

Si, comme on a lieu de l'espérer, cette institution s'établit, nos sympathies lui sont acquises : elle rencontrera dans notre ville l'empressement que la Caisse d'épargne y a trouvé, et son développement n'y sera pas moins rapide.

Ce discours émané d'une source respectable même dans ses erreurs, mérite une attention sérieuse de notre part, puisque nous sommes le seul organe de la classe ouvrière, le Censeur, qui pourrait l'être

avec plus d'autorité et d'avantages que nous, ne daignant pas s'en occuper, et les autres journaux de la localité étant dirigés dans un tout autre but.

Nous devons d'autant plus remplir cette tâche, que c'est probablement à nous qu'a fait allusion l'auteur d'un article COMMUNIQUÉ inséré dans le *Moniteur Judiciaire* du 9 de ce mois, dont nous extrayons le passage suivant :

« Tout le monde est aujourd'hui d'accord sur l'immense intérêt qu'il y a, pour la société en général, à développer parmi les classes les moins aisées, les idées d'économie qui promettent au pays des citoyens tranquilles, et mettent les travailleurs à l'abri des tristes conséquences d'un chômage même momentané. Tous ceux qui sont attachés aux idées d'ordre, s'efforcent aujourd'hui, chacun dans sa sphère d'action, de faire prévaloir ces idées, et de détruire dans l'occasion les préjugés, les craintes absurdes que sèment encore des hommes dont le but est trop facile à deviner, et qu'il appartient d'autant plus de flétrir énergiquement, que leur position les met à même d'exercer, en pareille matière, une influence funeste. »

Nous savons bien ce que nous aurions à répondre si le cadre de notre feuille nous permettait de parler politique, (car le *Moniteur Judiciaire* a publié là un article essentiellement politique) et les paroles célèbres du palatin de Posnanie à une diète de Pologne nous reviennent à la mémoire ; mais nous aurons la prudence de nous en tenir à ce qu'il nous est permis de dire, et laissant de côté les questions d'ordre public et de sécurité pour les classes aisées qui résulteraient de cette transformation d'idées, nous nous bornerons au point de vue moral.

Sans doute l'économie est utile et convient surtout aux classes laborieuses, et c'est pourquoi nous avons applaudi à l'institution des Caisses d'épargne, tout en ne croyant pas qu'elles fussent une panacée universelle capable d'améliorer le sort des travailleurs, sans plus s'inquiéter d'autre chose, comme affectent de le dire les philanthropes. Nous n'hésitons pas à croire avec M. le président de la Chambre de Commerce, qu'elle est la meilleure garantie contre la misère, et même, quoique ce soit bien naïf, qu'elle procure l'aisance ; faut-il ajouter qu'elle préserve du vice ? Oui comme une passion mauvaise en remplace une autre : l'avarice remplacera la débauche, mais l'avarice aussi est un vice. Quant à la pratique des vertus que la religion enseigne, et que l'économie rendra plus facile, ce ne sera pas à coup sûr celle de la charité.

Mais au moins si c'était à des adultes, à des hommes faits, qu'on vint prêcher cette morale du jour entachée d'un profond égoïsme, nous le comprendrions sans l'excuser tout-à-fait ; mais à de jeunes enfants !

Il fut un temps où l'on faisait mouvoir, aux noms de PATRIE, LIBERTÉ, les fibres sensibles de ces cœurs ouverts à toutes les impressions. On leur montrait dans la vie un but glorieux à atteindre, on exaltait leur âme au souvenir des héros ; des récompenses célestes au nom de la religion. Des récompenses glorieuses au nom de l'humanité. Aujourd'hui on leur parle argent ! Pense-t-on ne pas étio-ler leurs âmes par ces calculs d'un positivisme si voisin de la sordide avarice.

Combien nous aimons mieux *Saint-Martin*, don- nant son manteau à un pauvre, et le jeune *Viala* s'écriant : « Je suis content, je meurs pour mon pays. »

Que deviendra la noble, la généreuse France, au milieu d'un tel enseignement. Nous n'aurons plus de HÉROS, plus d'ARTISTES, nous aurons des CAISSIERS.

Eh bien ! qu'on dise ou pense de nous, nous protestons au nom de la morale publique, contre cet abrutissement de l'espèce humaine. Qu'on laisse

à la famille le soin de l'éducation domestique : trop de choses, hélas ! concourent au sein des familles laborieuses, pour faire à leurs membres une dure loi de l'économie, mais que l'éducation publique soit plus digne. Il y avait autre chose à dire à ces jeunes enfants, en leur remettant à titre de rémunération ces livrets, base d'une modeste aisance à conquérir ; il fallait les leur présenter comme une sanctification du travail, comme un encouragement à bien faire, en même temps qu'une récompense pour le passé ; enfin et surtout comme un lien de fraternité entre les enfants d'une même famille.

Nous nous arrêtons et nous ne dirons donc rien de cette prétendue Caisse de retraite offerte en perspective aux travailleurs âgés ou infirmes, moyennant de faibles versements annuels. Ce sera, si elle s'établit, une institution utile à quelques-uns, comme les Caisses d'épargne, mais elle n'améliorera pas davantage le sort général de la classe ouvrière. Nous nous sommes trop expliqués là dessus, et la question est trop grave pour pouvoir la traiter incidemment. Il y a d'ailleurs un seul mot à répondre quant à présent à ces conceptions philanthropiques, et ce mot, M. le président de la Chambre de Commerce l'a dit lui-même en parlant de l'épargne, il a eu la bonne foi d'ajouter si elle est possible. Ce mot résume donc pour la classe ouvrière tout ce qu'on peut dire de plus favorable aux institutions des Caisses d'épargne et de retraite.

Le défaut d'espace nous force à renvoyer au prochain numéro ce que nous avions à dire sur la saisie faite chez M. Escot d'un tableau du prix de façon des velours façonnés, et quelques considérations sur le projet d'Union de Mme Flora Tristan.

LE COURRIER DE LYON ET L'ECHO DE LA FABRIQUE

Avez-vous vu Bilboquet dans les *Saltimbanques* ?

Tout ce qui est à sa convenance il s'en empare et dit : Ceci doit être à moi. Mais si le propriétaire venait et réclamait sa chose, nous ne savions pas ce que son esprit fertile en ressources, lui aurait suggéré de répondre. Cette réponse est maintenant toute trouvée, le *Courrier de Lyon* s'est chargé de la faire ; il lui dirait : « Vous avez une grande tendresse pour la propriété, je vous croyais communiste. » Voici à propos de quoi nous citons le *Courrier de Lyon*, et par suite le grand Bilboquet. Notre numéro du 15 contenait un petit article bibliographique au sujet des *Mystères de Paris*, sous le titre de *Rapprochement bizarre*. Le *Courrier de Lyon*, suivant en cela une habitude dont nous avons été plusieurs fois victime et contre laquelle nous nous sommes déjà élevé, a reproduit sans plus de façon cet article, et bien entendu sans indiquer l'*Echo de la Fabrique*. Nous avons réclamé en nous adressant directement à la loyauté du gérant ; notre appel, sauf un léger retard, n'a pas été vain, et nous lisons dans le *Courrier de Lyon* du 26 de ce mois la rectification suivante :

« Nous avons publié dans notre numéro d'avant-hier un article (faits divers) intitulé *Rapprochement bizarre*, sans en indiquer la source. L'*Echo de la Fabrique* qui nous paraît avoir, sans que cela paraisse, une grande tendresse pour la propriété, et qu'il serait par conséquent injuste d'accuser d'ordinaire de tendances au communisme, nous enjoint de lui restituer ses 20 lignes, c'est-à-dire de proclamer que nous les lui avons empruntées. Nous nous exécutons. »

Nous concevons que l'exécution a été pénible au

Courrier de Lyon, et nous n'aurions pas relevé cet incident, si ce journal, sous une forme ironique, n'abordait une grave question que nous ne pouvons passer sous silence dans l'intérêt de nos principes.

Ce serait à tort qu'on rangerait *L'Echo de la Fabrique* dans la classe des journaux organes soit du communisme, soit du fouriérisme, quoiqu'il soit juste envers les partisans de ces deux systèmes et que par conséquent il ne les voue ni à l'anathème ni à un silence dédaigneux. *L'Echo de la Fabrique* est simplement ce qu'il a toujours été, journal du progrès social, voulant la réforme des abus, l'émancipation physique et morale des travailleurs, de la même manière à peu près qu'en 1789 la bourgeoisie fut émancipée physiquement et moralement de la suprématie que la noblesse et le clergé avaient eu jusques-là sur elles. *L'Echo de la Fabrique* demande que la société soit constituée sur une base morale, c'est-à-dire la justice; or la justice ne veut pas sans doute qu'il y ait inégalité dans les membres d'une même famille. Le droit d'aînesse était-il donc plus odieux que le prolétariat?....

Nous n'avons ni une tendresse aveugle ni une haine anarchique contre ce qu'on appelle dans l'ordre civil LA PROPRIÉTÉ; mais le *Courrier de Lyon* connaît-il bien lui-même à cet égard les doctrines du communisme? Nous n'avons nullement mission d'expliquer, encore moins de défendre ce dernier; mais où a-t-il pris que le communisme attaquât la propriété dans le sens général et abstrait de cette location purement légale? Ne sait-il donc pas qu'il faut distinguer l'appropriation qui est de droit naturel de la propriété qui n'est qu'un mode social. Pense-t-il par exemple que le locataire à bail emphytéotique, contrat permis par le Code civil qu'on n'accusera pas de tendances au communisme, n'ait pas autant d'avantages que le propriétaire foncier, et cependant il n'est pas propriétaire, il jouit seulement. Le communisme serait-il en quelque sorte autre chose que l'emphytéose général donnée par la société propriétaire foncière à tous ses membres, et sauf ensuite le droit de chacun à l'appropriation particulière? Le *Courrier de Lyon* a donc eu tort de soulever une discussion dans laquelle il n'apporte aucune connaissance. Quant à nous, si nous n'adhérons pas à la doctrine communiste, c'est par d'autres motifs et parce que nous pensons que loin d'être un progrès, elle serait un retour vers l'enfance de la société, et que la nature humaine n'étant pas assez parfaite pour vivre de cette vie fraternelle, tôt ou tard il surgirait une nouvelle féodalité par suite du partage de la communauté que les forts et intriguants exigeraient au préjudice des faibles. Nous ne voulons pas que nos descendants recommencent à se mouvoir dans le même cercle au milieu duquel nous nous débattons: nous pensons qu'il est possible à l'humanité d'en sortir par d'autres voies, plus lentes il est vrai, mais plus sûres.

DU MÈTRE ET DE L'AUNE A 120 CENTIMÈTRES.

Différents chefs d'atelier et compagnons de fabrique se proposent d'adresser une pétition à M. le Président du Conseil des Prud'hommes, pour obtenir que la loi sur les poids et mesures soit exécutée par ceux de MM. les négociants qui, jusqu'à ce jour, s'y sont refusés. Nous sommes convaincus que cette pétition sera favorablement accueillie, et que le Conseil y fera droit et prendra des mesures efficaces pour contraindre les récalcitrants.

On sait que l'uniformité des poids et mesures a été décrétée pour toute la France, et que le mètre est devenu la mesure légale de longueur. Aucune étoffe, par exemple, ne se vend ou ne s'achète qu'au mètre, et une amende frappe les délinquants. Une conséquence naturelle, est que la fabrication soit faite également au mètre, et cela d'une manière uniforme. Il n'en est cependant rien; certaines maisons de fabrique ont cru pouvoir se mettre impunément au-dessus de la loi.

Ainsi l'ancienne mesure en usage à Lyon était l'aune; cette dénomination étant proscrite, on a conservé la chose en changeant le nom; des disciples de Loyola n'auraient pas fait mieux. On a dit: l'aune équivalant à 120 centimètres, faisons fabriquer à 120 centimètres, et nous paierons le même prix pour 120 centimètres, que nos confrères, moins bien

avisés et plus loyaux, paieront pour un mètre; le bénéfice est clair.

Or, ce bénéfice est tout simplement un vol fait à l'ouvrier, et lorsque l'on se montre si sévère à son égard, on devrait au moins lui donner l'exemple de la justice et du respect de la loi. La Société de garantie mutuelle qui s'est substituée de sa propre autorité au Conseil des Prud'hommes, aurait eu là une belle tâche à remplir, et dont l'exercice aurait pu, jusqu'à un certain point, faire excuser l'illégalité de son existence; mais elle s'est bien gardée de concevoir une telle pensée; elle a préféré montrer aux plus incrédules, qu'elle avait moins pour but de réprimer les abus de la fabrique, que de former une coalition en faveur de ceux qui lui profitaient, et de sévir contre ceux seulement qui étaient nuisibles à ses membres.

Pour nous qui voulons, autant que possible, faire cesser tous les abus, nous en signalons un qui pèse sur tous les négociants honnêtes et sur les ouvriers; nous sommes autorisés à le faire; car nous avons conféré, sur ce sujet, avec plus de trois cents chefs d'atelier ou compagnons.

Nous n'avons pas besoin de nous étendre sur cet abus; on le comprend facilement, soit pour les négociants qui n'en profitent pas, soit pour les ouvriers. Une autre raison milite encore en faveur de ces derniers; c'est que en s'adressant à une maison, et en faisant prix avec elle, ils croient souvent que c'est au mètre; et ils ne songent pas à s'en assurer, parce qu'ils viennent de travailler pour d'autres maisons de la même manière, ou s'ils en font la demande, on leur répond affirmativement, sans rien marquer sur leurs livres, et lorsque vient le règlement des comptes, on leur soutient que l'usage de la maison est de faire travailler à 120 centimètres.

Nous attendrons la pétition qu'on nous annonce, pour en faire part à nos lecteurs, et discuter de nouveau cette question.

La fabrique de Lyon est loin d'être dans un état prospère; on ne saurait dire qu'il y a manque absolu de travail; mais à quels prix! Ainsi pour ne parler que des velours unis, les façons sont inférieures de près de moitié à ce qu'elles étaient il y a quelques années, et encore quelques négociants les réduisent au-dessous des prix-courants, se faisant ainsi entre eux et au préjudice des malheureux ouvriers une coupable et déloyale concurrence. Pour arrêter autant qu'il est en nous ces manœuvres cupides, nous croyons devoir, d'après des renseignements certains que nous avons obtenus, dire les prix les plus élevés qui se paient en ce moment dans cet article. Nous rendrons par la justice aux négociants qui ne se livrent pas à une infâme spéculation sur le salaire, et nous mettrons les ouvriers à même de réclamer des autres négociants un peu plus de pudeur.

Les velours unis poil simple, 22 portées, sont payés par la maison Reverdi et par M. Chazottier jeune, 3 fr.; poil double, même nombre de portées, par la maison Reverdi, 3 fr. 75; cuit, 22 portées, par M. Devienne, 4 fr. 40; cru, 25 portées, par MM. Riboud frères, 4 fr. 50; cuit, 25 portées, par M. Schayé, 5 fr. 25; et en 30 portées par la maison Reverdi, 6 fr. 75; l'article du même genre dit nouveautés en 3/4 cuit, par la maison Blache, 10 fr.

FABRIQUE DE TULLES. — On sait que les tullistes sont payés à raison du nombre des flottes qu'ils emploient; dès-lors ces flottes doivent être égales, autrement il y aurait lésion pour eux. Certains négociants se sont rendus à cet égard coupables d'un abus de confiance que nous pourrions sévèrement qualifier, et l'un d'eux, traduit pour ce fait il y a déjà quelque temps devant le conseil des prud'hommes, fut sévèrement reprimandé et condamné à une juste restitution; mais c'était une repression isolée qui, ne coupant pas le mal dans la racine, ne l'empêchait pas de se propager. Les ouvriers tullistes ont donc rédigé une pétition pour demander des mesures capables de réprimer ce vol du négociant envers l'ouvrier, et ils l'ont adressée à la Chambre du commerce. Malheureusement ils n'avaient pas examiné la question de compétence, et cette Chambre allait passer à l'ordre du jour, lorsqu'elle fut observée d'un de ses membres elle l'a

renvoyée au conseil des prud'hommes. Nous espérons que ce dernier la prendra en considération et y fera droit.

Nous apprenons que les teinturiers ont adressé à M. le préfet du Rhône une pétition pour l'établissement d'une section de teinture dans le conseil des prud'hommes de Lyon.

— Les ouvriers en bâtiment, (charpentiers, serruriers, etc.) se proposent également d'adresser une semblable pétition à ce magistrat.

M. Felissent, maison Ricard, demande des métiers velours cadrillés au prix de 4 fr. 75 c. à 5 f.

MM. Guise, rue St-Polycarpe, demandent également des métiers du même genre et au même prix.

M. Girod, maison Ricard, et MM. Morelon et Sanieres, rue Coustou, 6, font la même demande.

MM. Moine et Theron, rue Désirée, 4, offrent également de l'ouvrage pour la même partie, aux mêmes conditions.

Nous insérerons avec plaisir à l'avenir toutes les demandes que les négociants nous adresseront, ainsi que celles des chefs d'atelier.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

Audience du 8 mai. — M. Arquillière président.

La copie, même indirecte d'un dessin, destiné au tissage d'un châle lancé ou broché, transportée sur un châle tissu uni, par la voie de l'impression, constitue-t-elle une contrefaçon ou une contrevention à la loi sur la propriété des dessins de fabrique? Oui.

Baron et Finas, négociants-fabricants, ont fait saisir chez Greppo, marchand détaillant, des châles laine imprimée, dont le dessin est une copie de celui qu'ils ont déposé au secrétariat du Conseil pour s'en réserver la propriété.

Greppo, Benoit et Bouteille, en cause pour le même fait, disent avoir acheté ces châles chez MM. Cady et Gondollière, négociants-fabricants, qui leur auraient garanti le pouvoir qu'ils avaient de disposer de ce dessin.

Cady et Gondollière disent avoir fait graver ce dessin sur des esquisses qui leur auraient été fournies par la maison Couderc de Paris, qui s'était d'abord réservé exclusivement ce dessin; mais qui aurait ensuite consenti à ce qu'il en fût vendu aux marchands saisis.

Le Conseil après avoir confronté le dessin du dépôt avec les châles saisis, déclare que ces derniers sont une copie indirecte du dessin déposé par Baron et Finas; donne, à Cady et Gondollière, acte de leurs réserves contre la maison Couderc de Paris, renvoie les parties pardevant les tribunaux compétents, pour statuer sur les indemnités.

La contrevention de chef d'atelier à chef d'atelier pour infraction à la loi, concernant les livrets d'ouvriers, lorsqu'il y a plusieurs créanciers inscrits, peut-elle être valable au profit de tous les créanciers, lorsque pour faire la contrevention l'un aurait servi de témoin à l'autre? Non. — La contrevention ne peut s'exercer au profit de celui qui vient déclarer comme témoin de la contrevention exercée au profit d'un autre.

Mantelet, Goudard et veuve V.... réclament à Riche le paiement de leurs créances comme ayant occupé la demoiselle Montelet sans livret. Pour preuve de la contrevention exercée contre Riche, Montelet appelle en témoignage Goudard second créancier.

Le Conseil reconnaît la contrevention valable au profit de Montelet et du troisième créancier, déboute Goudard de sa demande, comme témoin dans sa propre cause, condamne Riche à payer les sommes inscrites dues aux deux réclamants.

N. D. R. Nous ne sommes guère partisans des contreventions de ce genre, et aussitôt qu'elles présentent des anomalies, il nous semble juste de les annuler. Il paraît, d'ailleurs, que les divers visas de ce livret avaient été faits sans ordre, sans suite. Le Conseil avait peine à s'y reconnaître. D'un autre côté le nombre toujours croissant des difficultés de ce genre, nous fait un devoir de rappeler aux chefs d'atelier, qu'ils ne doivent point laisser travailler sur leur métier un ouvrier, sans avoir connaissance de son livret. Nous ne nions point que cela ne présente certaines difficultés, lorsque le livret de l'ouvrier est grevé et que le créancier le détient. Mais ici encore le créancier qui détient le livret de son débiteur est en opposition avec la lettre de la loi,

qui veut que la créance soit seulement inscrite et le livret remis à l'ouvrier; à cela on fait une objection qui, à notre avis, est sans valeur. Voyons l'objection : On dit, la loi a voulu, sans doute, par le livret, donner une garantie au créancier; elle ne peut donc lui commander l'abandon de son titre, car ce serait en d'autres termes lui demander l'annulation de sa créance. Nous répondons que c'est à tort, parce que le livret est le titre de l'ouvrier, et il suffit, pour sauvegarder les droits de tous, qu'aucun ouvrier ne puisse être employé sans livret. Mais ajoutez-t-on, le livret peut se perdre et force serait bien d'en délivrer un autre à l'ouvrier. Et alors qui constaterait les créances précédemment inscrites? sans doute ce cas peut se présenter; il est cependant facile d'y remédier; pour cela il suffirait de tenir un registre, dans chaque mairie, où les dettes seraient inscrites et les livrets délivrés après vérification. Par ce point nous touchons à l'organisation du travail, ce cauchemar de la féodalité industrielle qui nous régit; mais il faudra bien un jour ou l'autre qu'on y arrive.

Lorsqu'un journal répond à un besoin public, il ne tarde pas à être apprécié; le *Moniteur des conseils de prud'hommes* prouve la vérité de cette assertion. Il marquait à l'industrie un organe éclairé et scientifique, en dehors de toutes les passions, dominant les intérêts en se plaçant hors de leur sphère, organe impassible comme un texte de loi, appréciant le fait et discutant le droit sans acception de personnes et de classes, étranger à toute théorie sociale et par conséquent à toute polémique. Le *Moniteur des prud'hommes* est venu remplir cette lacune, nous aimons à rendre ce témoignage à M. Hypolite Dieu, avocat à Paris, son rédacteur en chef. Placés quant à nous dans d'autres conditions, nous savons la différence qui existe entre ce journal et l'*Echo de la Fabrique*; celui-ci, nous n'avons jamais cherché à le nier, a plutôt ambitionné d'être le drapeau des prolétaires; sans cesser d'être juste pour tous, il n'a pas craint de s'avouer hautement leur défenseur exclusif et de se servir de la presse comme d'une tribune. Dès-lors nous ne sommes pas suspects dans nos éloges pour une feuille qui a pris ailleurs son point de départ. Aujourd'hui nous annonçons avec plaisir que le *Moniteur des prud'hommes* de bi-mensuel qu'il était, va devenir hebdomadaire. Il se propose en même temps d'émettre des actions de cent francs qui donnent droit à un abonnement pour servir d'intérêt et à un exemplaire des deux années écoulées dont le prix est de 20 fr., plus à une part dans les bénéfices annuels. Nous recommandons cette publication à tous ceux qui s'occupent d'industrie; elle deviendra bientôt indispensable aux prud'hommes, aux juges de commerce et aux avocats. On souscrit au bureau du secrétariat du conseil des prud'hommes.

M. Lambert, répétiteur et préparateur du cours de chimie industrielle à l'école de la Martinière de Lyon, vient de publier un mémoire pour l'application découverte par lui du jaune de chrome sur la soie et pour celle des couleurs métalliques en général. Plusieurs procédés sont indiqués par lui, mais il recommande surtout le suivant : « Mordancer au sel de plomb, laver, passer au chromate, laver, passer au savon bouillant et très-gras, laver.

L'Athénée électro-magnétique de Lyon a donné le 23 de ce mois une séance publique dans la salle de l'amphithéâtre de la Faculté des Sciences. Par cette démarche, exempte de charlatanisme et d'intérêt pécuniaire, il a noblement répondu à ses détracteurs et a fait faire un pas immense à une science merveilleuse, mais peu connue, le magnétisme. Nous reviendrons sur cette solennité, mais dès à présent nous devons dire que M. Grandvoinet, président de l'Athénée, s'est concilié l'estime publique et l'approbation de tous les hommes instruits et amis du progrès; ils étaient en grand nombre à cette séance, qu'on peut appeler l'inauguration de l'enseignement public du magnétisme à Lyon. Cette circonstance nous rappelle que nous avons promis de donner un extrait du programme de l'Athénée; le défaut d'es-

pace nous a jusqu'à présent empêché d'accomplir cette promesse, mais nous n'y faillirons pas.

L'amiral Lalande, député de Morlaix, vient de mourir à Paris. La France et la marine regretteront cet honorable citoyen.

— M. Pons de Verdun, excellent citoyen, ancien membre de la convention nationale, avocat-général à la cour de cassation, proscrit en 1815 par les Bourbons, est mort à Paris, âgé de 85 ans. Il est auteur de poésies légères qui sont loin d'être sans mérite.

— Lyon apporte aussi son contingent dans cette galerie nécrologique. M. Dessaix, médecin homéopathe distingué, est mort il y a peu de jours. La science et la patrie font en lui une double perte.

— M. Gubian, lithographe et artiste distingué, vient aussi de mourir, dans un âge peu avancé. Il est mort à 49 ans, le jour même de sa naissance. C'était un homme de mérite et un bon citoyen.

— Au moment de mettre sous presse, nous apprenons, avec douleur, la mort de M. Jacques LAFITTE, décédé le 26 mai, à 6 heures et demie du soir. Nous consacrerons un article nécrologique à cet illustre citoyen.

PAQUE SOCIALE.

DISCOURS LU AU BANQUET FOURIÉRISTE
LE 14 AVRIL 1844. (V. n° 64.)

Là où les peuples ignorants ne voient que des cérémonies religieuses, la philosophie trouve un enseignement; car pour elle, ces cérémonies représentent des symboles.

Ainsi la pâque, fête juive et chrétienne, est le symbole de l'affranchissement progressif de l'humanité, et c'est pourquoi elle est si grande, si sublime. Fête sainte et sacrée au milieu de tout ce que les hommes ont de plus saint et de plus sacré; elle est la fête du genre humain.

Chez les Hébreux, commémoration de la délivrance des enfants d'Israël du joug des Egyptiens, elle était nationale.

Dans l'église chrétienne elle fut instituée par réminiscence, en commémoration de la libération du genre humain.

Moïse n'avait fait qu'émanciper une nation, le Christ les émancipa toutes.

Le premier fut le héros, le législateur d'une peuplade; le second est le héros, le législateur universel.

Et la pâque chrétienne est bien au-dessus de la pâque juive. Cette dernière ne représentait que la victoire sur une domination terrestre; l'autre, en même temps qu'elle affranchissait tous les peuples, qu'elle brisait les fers de l'esclavage, affranchissait les âmes.

On peut l'appeler la pâque de l'intelligence.

Par une heureuse coïncidence, nous venons aussi, disciples de Fourier, célébrer une autre pâque, et nous l'appelons *pâque sociale*.

Cette pâque est celle de l'affranchissement de la misère.

Il manquait en effet un des côtés du triangle lumineux.

On pouvait rapporter

A la pâque juive : l'affranchissement matériel; un peuple se soulève et fait ses tyrans.

A la pâque chrétienne : l'affranchissement moral.

FRATERNITÉ, ÉGALITÉ, LIBERTÉ, sont le labarum des premiers catéchumènes.

Le dogme de la fraternité rend tous les peuples solidaires, le dogme de l'égalité élève les classes souffrantes, le dogme de la liberté renverse les tyrans.

C'est ainsi que nous croyons devoir présenter cette trilogie sacrée. L'égalité procède de la fraternité; les frères sont égaux entre eux, autrement ils ne seraient pas frères; la liberté procède de l'égalité; des hommes égaux sont des hommes libres, autrement ils ne seraient pas égaux.

Mais l'homme déclaré roi du monde par une iro-

nie amère, ne se trouve pas moins soumis à un tyran impitoyable : LA MISÈRE.

Fourier est venu combattre ce tyran et compléter la loi du Christ.

Qu'importe, s'est-il dit, que les hommes soient égaux et libres, s'ils ne peuvent être heureux! Comment pourront-ils l'être s'ils ne vivent pas fraternellement? et comment prêcher la fraternité si on ne trouve le moyen de la rendre possible. Eh! peut-elle l'être, si d'abord on ne parvient à concilier les intérêts, à effacer les aspérités qui s'opposent à sa libre expansion.

Suffit-il de dire aux hommes : soyez frères! ne faut-il pas encore leur donner le moyen de l'être.

Ce moyen, son puissant génie l'a révélé, c'est L'ATTRACTION! L'attraction qui ne fait que généraliser la sympathie, neutraliser l'antipathie.

C'est donc avec raison que nous célébrons dans Fourier, l'auteur de cette immense découverte qui bien comprise, sagement élaborée, changera la face du monde.

Car il ne s'est pas borné à poser un principe abstrait; il lui a donné un milieu pour se mouvoir, et ce milieu c'est l'association sérieuse.

N'y a-t-il donc pas là, messieurs, toute une ère nouvelle que notre intelligence devine, si nos yeux ne peuvent encore l'apercevoir.

Cette ère sera l'affranchissement de la misère par le dogme de la fraternité basé sur deux principes : *Attraction, association sérieuse*.

Et puisque tout affranchissement est une pâque, N'avons-nous pas raison de célébrer cette *pâque sociale*.

Je vous propose donc un toast.

A FOURIER! Emmanuel du 19^e siècle.

A la PAQUE SOCIALE qui, complétant les pâques juive et chrétienne,

Délivrera l'humanité de ce tyran qu'on appelle misère, et reliera tous les hommes en les groupant sérieusement par l'attraction.

Alors la fraternité ne sera plus un vain mot, et elle engendrera l'égalité, la liberté!

HISTOIRE DE TOUS LES JOURS.

Notes prises au crayon en lisant les journaux.

(Suite. V. n° 64.)

Dimanche vers midi, dit le *Publicateur de Saint-Malo* du 28 mars dernier, un honnête ouvrier, père de famille, fut trouvé gisant sur le chemin de Saint-Joseph à Paramé. Aux questions qui lui furent adressées, cet infortuné ne put faire que des réponses vagues et insaisissables. Enfin un mot prononcé avec effort vint toucher d'une vive compassion les assistants : *J'ai faim...*, dit-il.

— Ces jours derniers un ouvrier âgé de 40 ans, ayant été renvoyé de son garni faute de paiement, s'en alla demander un asile à un de ses amis, garçon d'écurie, demeurant rue Beaubourg. « Il m'est impossible de te loger, lui dit son ami, mais si tu veux coucher cette nuit dans mon écurie, tu verras demain à te tirer d'affaire. » L'autre accepta. Le lendemain matin le garçon d'écurie arrive pour panser ses chevaux, et recule d'horreur en voyant son ami étendu par terre et la figure dans une mare de sang; il s'empresse de prévenir l'autorité qui se rend sur les lieux pour procéder à la levée du cadavre. Le malheureux ouvrier s'était coupé, ou plutôt scié la gorge avec un mauvais couteau. (*Rhône*, 24 avril 1844).

— Avant-hier, dit le même journal du 7 mai, vers dix heures du soir, un homme, aiguiser de profession, qui sortait de l'hôpital en chaise à porteur pour rentrer dans son domicile, se croyant probablement guéri, est mort dans le trajet.

N. D. R. Comment trouve-t-on ces mots que nous avons soulignés, « se croyant probablement guéri? » ... Est-ce qu'il n'y a pas à l'hospice de Lyon un médecin capable de savoir, avant de signer le bulletin de sortie, si un malade est ou n'est pas guéri? Il y a en vérité une rare impudence à pallier ainsi les fautes d'une administration publique et le mépris qu'on fait en général de la vie des prolétaires.

— Une pauvre femme, annonce la *Réforme*, est tombée aujourd'hui d'inanition dans la rue de l'Université. Elle était récemment sortie de l'hospice, et n'avait pas mangé depuis près de deux jours (*la Patrie*, 11 mai).

— Avant-hier, un homme dans la force de l'âge gisait étendu à terre dans la rue Saint-Martin. Quelques passants s'étant approchés l'interrogèrent; il répondit d'une voix faible qu'il avait faim. On s'empressa de le conduire en le soutenant dans une maison où on lui donna un bouillon; après l'avoir pris avec peine, le malheureux expliqua qu'il était sans ouvrage et qu'il n'avait pas mangé depuis deux jours. Sa sincérité a paru évidente et une petite collecte lui fut remise (*Idem*, 13 mai).

N. D. R. O merveilleuse Société! que tu es bienveillante pour tes membres! qu'ils sont coupables les hommes anarchiques tels que nous, qui demandent qu'on te réforme et qu'on organise le travail!

— Dimanche une jeune personne misérablement vêtue, mais avec propreté, a été vue derrière les piliers de la halle dévorant avec avidité des débris de choux crus qu'on avait jetés sur un tas d'ordures; les marchandes et les ouvriers, toujours si dévoués quand il s'agit de venir en aide à de semblables souffrances, se sont empressés de lui donner des aliments et de lui remettre ensuite le produit d'une petite collecte. (*Idem*, 15 mai).

N. D. R. Cet article se trouve sous la rubrique de *Faits divers*, et immédiatement après une anecdote littéraire, le marché de M. Thiers avec un éditeur, moyennant 500,000 fr. de l'Histoire de l'Empire. — Était-ce bien là la place d'un récit aussi épouvantable.

— La nuit dernière, dit *l'Aube* du 19 mai, une ronde de police a trouvé, aux ruines des Jacobins, derrière la Préfecture à Troyes, deux enfants de 7 et 12 ans, abandonnés de leurs parents depuis le commencement de l'hiver, et qui venaient y passer la nuit. Ces pauvres enfants ont été conduits en prison, à titre de vagabondage.

LES FLEURS DE MAI.

Belles fleurs de mai, orgueil et jeunesse de la terre, je ne vous aime plus, vous que j'ai tant aimées! Vos parfums ne m'enivrent plus; les brises qui vous caressent ne réveillent plus l'ange de ma poésie qui reposait naguère au fond de vos riantes calices. Gardez-le parmi vous, cet ange trop jeune qui ne me connaît plus! Qu'il consacre avec vous, dans le secret des nuits printanières, ces divins hymènes que je savais surprendre et chanter autrefois; initiez quelque autre enfant des hommes à vos chastes mystères. Mon esprit a perdu sa candeur; la sainte ignorance de poète n'habite plus avec moi. Belles fleurs de mai, je ne vous aime plus, vous que j'ai tant aimées!

Jacinthe blanche au cœur vert, toi qui me parus un symbole d'espérance et de pureté, et qui me fis verser des larmes sur ma colère, je ne t'ai point oubliée! Tu naquis et mourus pour moi seul; tu fus pour moi plus qu'une fleur, plus qu'un ami: tu fus le mystérieux langage de Dieu. Tu me parlas pendant trois nuits, et tu m'enseignas des choses que je ne savais pas. Mais tes sœurs fleurissent loin de moi, et je n'ai rien à leur demander qu'elles puissent me donner, car le temps n'est plus où j'étais poète, c'est-à-dire seul dans la nature avec la beauté. Je suis homme, l'homme a besoin des autres hommes, sa vie est liée à celle de ses frères, et si les hommes tuent son âme, c'est en vain que la nature sera féconde, c'est en vain que la terre reverdira et que les fleurs seront belles. Jacinthe blanche au cœur vert, je ne t'ai point oubliée: tu m'as enseigné bien des choses du ciel, mais tu ne m'as rien révélé des maux de la terre.

Cyclamen de la Brenta, sauge du Tyrol, gentiane du Mont-Blanc, je vous ai confié des douleurs que je n'aurais pas essayé de raconter aux hommes. J'étais seul avec mon ennui; je ne demandais rien, je n'aspirais à rien dans la société de mes semblables; j'étais naïf, j'étais égoïste comme l'une d'entre vous. Je ne souffrais que de me sentir froissé par le vent; je n'avais d'ennemi que l'orage qui courbait ma tête ou que la sécheresse qui flétrissait mon sein. Vous pouviez, dans ce temps-là me comprendre et me consoler; je ne demandais au ciel que ce qu'il

vous accorde: la puissance d'exister, la faculté d'être par soi-même et pour soi-même. Je n'avais d'autre besoin que celui qui vous fait éclore, vivre afin de vivre. Vos grâces éternellement jeunes, votre beauté éternellement riche répondaient aux aspirations de ma jeunesse aveugle. Je pouvais reprendre confiance en Dieu, comme le fait chaque créature bornée au sentiment de sa propre existence. Fleurs du torrent, filles des montagnes et des glaciers, je ne saurais plus vous confier les douleurs que l'on peut raconter aux hommes.

Bruyère blanche, qui étales tes grappes de perles avec tant d'orgueil, d'où vient que je ne pense plus à toi en te regardant? Que m'importent tes mille fleurons semés comme une neige légère sur ta palmette flexible? Est-il un seul de ces petits êtres qui s'inquiète de la vie de son frère, et qui se sente issu de la même tige, nourri de la même sève, soumis à la même loi? Vous n'êtes que de vains fantômes de l'immortelle beauté, vous n'êtes que de froids emblèmes de l'impérissable harmonie, êtres charmants et stupides que la poésie adore et que l'amour ne peut invoquer. Vous ne pouvez parler à la pensée humaine que par des signes glacés et des manifestations vagues; vous n'aimez pas, vous ne sentez pas, vous ne connaissez pas. Bruyères fleuries, quand le sang des hommes vous arrose sur les champs de bataille, vous vous teignez de pourpre, et la rosée du soir lave vos souillures; mais vous ne demandez point aux cieux si c'est une pluie qu'ils épanchent pour vous purifier, ou si ce sont des larmes répandues d'en haut sur les crimes de l'humanité.

Belles fleurs de mai, orgueil et jeunesse de la terre je ne vous aime plus, vous que j'ai tant aimées! Vous ne savez pas ce que souffrent les hommes, et vous n'avez rien à leur enseigner pour les rendre purs et tranquilles comme vous. Vous ne savez pas que les plus nobles et les plus vivantes créations de Dieu se haïssent et se déchirent. Vous ne savez pas qu'elles se disputent le moindre coin de cette terre où vous naissez, où vous vivez toutes libres et à l'aise sous l'œil de la Providence. Vous ne croissez pas sur nos tombes pour consacrer la douleur de nos mères et pour couronner la dépouille de nos héros. Vous vous nourrissez de nos cadavres, et nos entrailles ne sont pour vous qu'un engrais! Mais, hélas! l'inévitable main de la destinée vous menace vous-même; le temps approche, peut-être, où l'humanité tout entière sera une armée, où la terre tout entière sera un champ de bataille. Alors des hordes de spectres affamés ravageront ces jardins où vous croissez pour les délices du poète. La charrue tranchera vos racines, la hache nivellera peut-être ces buissons où vous entrelacez vos guirlandes, et il se passera quelques jours avant que la terre songe à sa beauté, avant que l'homme avide de pain lui redemande des roses. Ou bien, je fais un plus doux rêve! Sur les sommets nus et chauves des collines incultes, sur ces vastes landes désertes où vos humbles sœurs les pâles asphodèles et les sombres fougères croissent au bord des tristes marécages, le trop-plein de la famille humaine, les enfants déshérités de la civilisation, les mendiants et les parias, troupeau du Christ, iront planter dans les terres vierges, avec le pic et la bêche, armes des conquérants pacifiques, le signe sacré d'une religion nouvelle. Là fleuriront alors, sous l'œil de Dieu et sous la main des hommes purifiés, ces dons immortels, la foi, l'amour, l'idéal. Alors nos vieilles sociétés, dissoutes et dévastées par les éléments de destruction qu'elles nourrissent fièrement dans leur sein, ne paraîtront plus que comme d'affreuses solitudes, d'où s'exileront par milliers les âmes pieuses, d'où se détourneront à jamais les grâces d'en haut. Alors, vous aussi, reines orgueilleuses et délicates, roses des parterres, jacinthes sans tache, tulipes enflammées, vous irez dans la demeure des hommes réconciliés vous marier aux naïves fleurs de la solitude, et des races plus charmantes et plus parfaites naîtront de vos hyménées. Oh! alors, riantes conquêtes de la civilisation nouvelle, symboles de la poésie ressuscitée, palmes aux mains de l'esclave affranchi, couronnes au front de la Liberté, je vous rendrai mon culte et mes soins, ô belles fleurs que j'ai tant aimées!

GEORGE SAND (1).

(1) C'est une bonne fortune pour nous de pouvoir publier un article de George Sand; nos lecteurs savent que c'est sous ce pseudonyme que M^{me} Dudevant, née Aurore Dupin, s'est fait connaître et a acquis une immense célébrité. Nous ne pouvons, dans une simple note, apprécier le talent littéraire et l'influence comme écrivain de l'auteur de *Valentine*, *Lélia*, *Mauprat*, *Spiridon*, *Le compagnon du tour de France*, *Consuelo*, *La comtesse Rudolstadt*, *Horace*,

Gabriel, etc.; et de tant d'autres ouvrages remarquables; nous l'essayerons peut-être une autre fois.

La femme qu'ignore George Sand est le symbole de l'émancipation de son sexe. Lorsque ce siècle aura été rejoint par ceux éroulés, lorsque les intérêts mesquins, les passions haineuses et cupides qui l'absorbent auront disparu, et que l'histoire viendra lui demander compte de ses travaux, de ce qu'il aura fait pour la marche de l'esprit humain; ce siècle, quoique nous ses contemporains justement froissés par lui, puissions en dire, ne sera pas sans gloire. Au nombre de ses grands hommes, de ceux qui agrandissent le cercle de l'intelligence, il citera surtout avec orgueil cinq noms qui ne périront pas: Fourier le révélateur de la loi sociale, Leroux qui a expliqué la métaphysique d'une manière satisfaisante, et a fondé de cette manière la doctrine de la solidarité humaine, Lamennais qui s'est montré prêtre saint et sublime en alliant la religion à la philosophie et à la démocratie; Béranger qui a créé la poésie populaire, car elle n'existait pas avant lui; et enfin George Sand qui a prouvé l'émancipation de la femme, de la même manière que certain sage de l'antiquité prouva le mouvement.

DÉCÈS SURVENUS A LA CROIX-ROUSSE

PENDANT LE COURANT DU MOIS DE MAI 1844.

Marie Conry, 71 ans, quai de Serin, maison Parrotton.
Jeanne-Marie Bride, 76 ans, rue Dumenge, 13.
Marie-Anne Mermet, 73 ans, rue des Gloriettes, 8.
Philibert Meunier, 24 ans, rue Saint-Denis, 16.
André Fossier, 74 ans, impasse Saint-Clair, 1.
Jean-Claude Gaillard, 80 ans, rue Saint-Pothin, 19.
Marie Michel, 24 ans, quai de Serin, 31.
César Minet, marchand de vin, rue Calas, 13.
Virginie Pulliat, 63 ans, rue de Cuire, 5.
Honorine Jeanne-Françoise Philippe, 41 ans, cours d'Herbouville, 38.
Germain Dumoulin, 21 ans, Grande-Place, 3 et 19.
Nicolas Sautant, 12 ans et 5 mois, rue des Fossés, 1.
Enfants: 9. Enfant mort-né: 1. — Total: 22.

Nous recevons de M. Canalis une lettre par exploit d'huissier, que nous ne pouvons insérer dans le présent numéro qui est sous presse; elle paraîtra dans le prochain.

ANNONCES.

A VENDRE

Deux Mécaniques en 700 parfaitement en état, et un très-joli bois de métier à clé. S'adresser à M^{lle} Mirabel, rue du Chapeau-Rouge, n° 13, au 2^{me}, à la Croix-Rousse.

M. DESVIGNES, MONTEUR DE MÉTIERS EN TOUT GENRE, ampoute et appareille, rue Perrot, n. 2, au 1^{er}, chez M. Mirabel, sur les Tapis.

BARIL, FABRICANT DE REMISSES,

Côte St-Sébastien, 2, au rez-de-chaussée, près de la place Croix-Paquet, à Lyon.

— ci-devant rue Vieille-Monnaie. —

GROS ET DÉTAIL.

Soies, fils et cotons pour lisses: cordonnets apprêtés p^r tulle; cordelines p^r velours en tout genre; fils à l'Y et fils soies pour corps; plombs, arcades et collets; maillons nus et garnis.

REMISSES en MAGASIN

tout confectionnés, p^r velours, satins, gr. de Naples, taff., armures, serges, lévantes, peluches. Lisses anglaises et lisses p^r rabat, nouveau procédé. Lamettes et lissérons.

On trouve dans son magasin des Remisses de hasard (tout confectionnés) en soie, en fil et en coton, dans tous les comptes et dans toutes les largeurs.

A VENDRE

Grand nombre de Remisses soie de différents comptes, en partie neufs. — S'adresser chez M. Genod, rue des Chartreux, 47. (4-4)

A VENDRE

Un métier d'indiens, mécanique en 1100 et une mécanique d'armure; battant à triple boîte. S'adresser à M. Naudé, épiciier, rue de la Visitation, 9, à la Croix-Rousse. (3-3)

A VENDRE

Deux jolis MÉTIERS au quart, travaillant. S'adresser chez Daudé, montée des Capucins, 18, au 1^{er}, à Lyon. (2-2)

Le Gérant, J. LOUISON.

LA CROIX-ROUSSE. — IMPR. DE TH. LÉPAGNEZ, GRANDE-PLACE.